

La Gazette Marloise

Bulletin d'information trimestriel

N°10 - OCTOBRE 2023



La Sobriété
Énergétique



**Chaque
geste compte**
ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE



VOS ÉLUS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal

Maire : Patrick POISOT



Délégué de Marles-en-Brie auprès de la Communauté de Communes du Val Briard (CCVB)



1er Adjoint : Michel LACAS

- Finances, budgets et exécution budgétaire,
- Urbanisme de planification,
- Réglementation relative à la publicité,
- Sécurité,
- Gestion des listes électorales,
- Actions auprès de la jeunesse,
- Relations avec La Poste (agence postale).



2ème Adjointe : Nadine STUBBÉ

- Déléguée de Marles-en-Brie auprès de la Communauté de Communes du Val Briard (C.C.V.B.),
- Travaux,
- Relation avec les experts,
- Visite de sécurité des bâtiments et suivis des commissions de sécurité.



3ème Adjoint : Arnaud FABRE

- Animations sportives, culturelles et festives,
- Relations avec les associations,
- Communication et information.



4ème Adjointe : Michèle BENECH

- Enseignement du 1er degré,
- Représentation de la commune auprès des lycéens et collégiens du secteur,
- Services périscolaires,
- Action sociale,
- Actions en faveur des seniors,
- Gestion des listes électorales.



5ème Adjoint : Stéphane BONNEL

- Espaces verts,
- Développement durable,
- Cimetière,
- Relations avec la sécurité civile, la défense nationale, la gendarmerie nationale et les services d'incendie et de secours,
- Patrimoine,
- Suivi de la politique culturelle de la commune,
- Cérémonies,
- Transport.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

P. POISOT

RÉDACTION / MAQUETTE

C. HUBERT

CRÉDITS PHOTOS / IMAGES

C. HUBERT,

freepng.fr ; Pngegg.com

IMPRESSION

LES PRESSES DU LION, Lognes

Les conseillers municipaux de la majorité*

- Christophe PALLEZ
- Sylvie CHEVALIER
- Éric PIASECKI
- Caroline VERTON
- Patrice GASTON
- Sandrine ROBINET
- Julia GOMES
- Marc AVET
- Myrto VÉRO

Les conseillers municipaux de l'opposition*

- Luis NORINHA
- Greta BOCKLER
- Isabelle AZANÉ
- Adrien DE RIEUX

HORAIRES DE LA MAIRIE

ACCUEIL DU PUBLIC

Mairie / Agence Postale

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
9h00 / 12h00

Mairie uniquement

Vendredi
13h30 / 17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

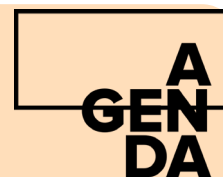
01 64 42 55 80

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
9h00 / 12h00 et 13h30 / 17h30

Mercredi et samedi
9h00 / 12h00

FERMETURE

**MERCREDI ET SAMEDI
À PARTIR DE 12H00**



6 Octobre
Rencontre Citoyenne
4 novembre
Halloween Party/
Récompenses Bachelier
18 novembre
Dictée intergénérationnelle
2 décembre
Marché de Noël
Concert en plein air

* L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :
1° Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.
Article L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)



ÉDITO

LE MOT DU MAIRE

Marlois, Marloise,
En premier lieu, le Conseil municipal et moi espérons que vos vacances se sont bien passées.

À l'issue de celles-ci, nous nous sommes retrouvés à plusieurs reprises courant septembre.

Ce mois de septembre a été riche d'animations.

Tout d'abord avec le Marl'Athon, le 3 septembre, qui a connu un record de participations, tout comme le Forum des associations qui s'est tenu dans le jardin de l'école maternelle, le 9 septembre.

Par la suite, nous avons enchaîné par la Ronde des Trois Clochers, le 17, et Nettoyons la nature, le 23.

Enfin, notre association « les Marloupiaux » nous a organisé une magnifique brocante, le 1^{er} octobre.

Que de belles énergies pour faire vivre notre village !

L'ÉNERGIE RENOUELABLE et les économies d'énergies seront nos maîtres-mots, car notre commune s'engage dans la démarche fixée par la loi du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable. Cette dernière prévoit, pour toutes les communes, la création de zones où des projets d'énergie renouvelable pourront supplanter l'utilisation d'énergie fossile.

À cet effet, les communes doivent définir des zones d'implantations (photovoltaïque, solaire thermique, éolien, biogaz, etc.). Nous souhaitons mener cette réflexion avec vous à l'occasion d'une phase de concertation avec une réunion publique.

En adoptant des pratiques de sobriété énergétique, nous pouvons réduire notre impact sur le changement climatique, économiser de l'argent sur nos factures d'énergie et préserver les ressources naturelles pour les générations futures.

SOMMAIRE :

Vos élus municipaux	page 2
Édito - Le mot du maire	page 3
Travaux	page 4
Affaires scolaires et périscolaires	page 8
Retour sur ...	page 10
Infos pratiques	page 14
Civisme - Bien vivre ensemble	page 17
Coup d'oeil sur ...	page 18
Tribune libre de l'opposition	page 19
N° utiles / Urgences	page 20

N'oublions pas que l'énergie renouvelable est l'affaire de tous et que les particuliers que nous sommes peuvent bénéficier d'avantages fiscaux en investissant dans les énergies renouvelables.

TRAVAUX

Réfection des voies de circulation Chemin du Moulin et fosse Fredon

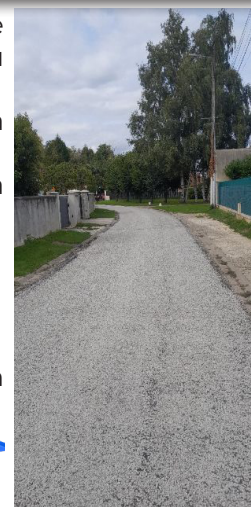


La société **WIAME VRD** est intervenue pour des travaux de réfection des voies de circulation Fosse Fredon et Chemin du Moulin, fin juillet.

Ces travaux ont consisté au rebouchage des nids de poule et à la réalisation d'un gravillonnage bi-couche.

Ces travaux ont un coût total de **8 206 € T.T.C.** à la charge de la commune.

Chemin du Moulin



Fosse Fredon



Réalisation d'un parking rue Caron



En 2021, la commune a acheté un terrain d'environ 430m², attenant aux ateliers municipaux et à l'école mixte, sur lequel est implanté une grange.

Le conseil municipal a décidé d'aménager un parking de 17 places dont 1 place aux normes pour les personnes à mobilité réduite, sur l'emprise de ce terrain et de la voie d'accès aux ateliers municipaux.

Les places de stationnement ont été engazonnées pour permettre aux eaux pluviales de s'infiltrer et limiter l'artificialisation des sols. Une voie d'accès piétonne sécurisée longe la cour de l'école maternelle pour reprendre la rue Caron. Ce parking est dédié aux familles qui conduisent les enfants à l'école et aux services périscolaires. Le stationnement des véhicules est limité à 15mn. Il sera ouvert à partir du 6 novembre 2023 après la pose des luminaires et la sécurisation du portail des ateliers.

Coût des travaux et d'installations des équipements : **158 792,38 € T.T.C**

Montant de la subvention du Département de Seine et Marne au titre du fonds d'équipement rural (FER) :

37 197,58 €

Reste à charge pour la commune :

121 594,80 €



La Ferme du Moulin

VOLAILLES ET PRODUITS FERMIERES

Rue Caron - 77610 Marles-en-Brie
Tél. : 01 64 25 22 10

www.lafermedumoulin.fr

Ouvert :
Du lundi au samedi
De 9h30 à 19h sans interruption
(Sauf dimanche et jours fériés)



*Parce que Recevoir
est tout un Arts !*

Traiteur
Organisateur de réception
Recherche de salles
Séminaires, mariages,
fêtes familiales



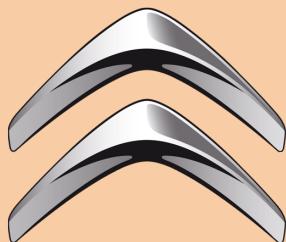
18 Avenue du Général DE GAULLE
77610 Marles en Brie -
Tél : 01.64.42.68.38
Mob : 06.08.68.74.79
E-mail : artstraiteur@wanadoo.fr
www.arts-traiteur.com

GARAGE BERTRÉ Jean-Jacques

157 avenue du Général de Gaulle
77610 MARLES-EN-BRIE

Tél. : 01 64 25 95 07
Fax. : 01 64 42 61 86

garagebertre@orange.fr



CITROËN

Nationale



DÎNERS AMÉRICAINS, RESTAURANT ROUTIER

Souhaitez-vous passer une soirée agréable et conviviale autour d'un repas délicieux dans un restaurant ?

Découvrez notre restaurant le Nationale 4, et laissez-vous convaincre par nos nombreuses recettes succulentes.

Passez de douces soirées dans notre bel et agréable espace extérieur.

Vous pouvez commander à emporter !

ZAC Val Bréon
77610 Châtres
Tél. : 01 64 07 61 02

Aménagements sportifs - Stade J. Sabatier

Aménagements sportifs : Frontons de city Stade et parcours fitness

Le conseil municipal a décidé d'aménager le stade Jacques Sabatier avec des nouveaux équipements sportifs un city stade et un parcours de fitness.

Le lavoir, son éolienne et ses bassins étant inscrits au titre des monument historiques depuis juin 2013, l'architecte des monuments historiques a été consulté sur le projet du city stade qui a reçu un avis défavorable.

Un projet plus modeste a donc été installé avec deux frontons composés de but multisports et des panneaux avec cercles pour la pratique du basket.

Neuf agrès ont également été installés, tels que double bancs abdominaux, barres parallèles, élévateur, flexion des bras.

Ces équipements ont été fournis et posés par la société SATD.

Coût des travaux et d'installations des équipements sportifs :

33 196,80 €

Montant de la subvention de la Région Ile de France :

5 747,50 €

Reste à charge pour la commune :

27 449,30 €



Aménagements de l'enclave - Villas Renoir



L'avancement des travaux des Villas Renoir situés à l'Enclave de MARLES-EN-BRIE laisse entrevoir une prise de possession des lieux des futurs propriétaires pour le début de l'année 2024.

Le Conseil Municipal a voté pour l'appellation de la nouvelle voie qui dessert les habitations. Il a été retenu « rue ANDRÉ RENÉ MOTTE », premier Maire de MARLES-EN-BRIE en 1790.

La validité du troisième permis de construire pour la création de cinq lots à l'angle des rues Renoir et Lavoisier a été prorogée.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Accueil Périscolaire

Pendant la période scolaire, la Mairie propose des services périscolaires (garderie, cantine et étude), encadrés par le personnel communal.

Pendant les congés scolaires, pour répondre à la demande des parents, la municipalité met à disposition de l'association Familles Rurales, les locaux de l'école pour l'organisation d'un accueil collectif de mineurs (accueil de loisirs).

Durant cette période, le personnel (directeur, animateurs, stagiaires) est mis à disposition par l'association. Les enfants de 3 à 11 ans y sont accueillis.

Cet accueil de loisirs permet aux enfants de vivre des moments de rencontre, de partage, d'échanges et de découvertes d'activités ludiques et parfois de sensibilisation à une thématique environnementale ou sociale.

Conservation de l'énergie : Adopter des habitudes qui réduisent la consommation d'énergie, comme éteindre les lumières et les appareils électroniques lorsqu'ils ne sont pas utilisés, régler les thermostats à des températures raisonnables et éviter le gaspillage d'eau chaude.



**Couverture
Zinguerie
Rénovation
Maçonnerie**

Tél.: 06 69 66 06 22 / 06 42 74 63 34

VOS VÉRANDAS SUR-MESURE DANS LE 77

Votre concepteur, fabricant et installateur de vérandas sur mesure en bois et aluminium dans le 77



Internet : www.veranda77.fr

Facebook : *Vérandas Création*

Mobile : 07 70 12 45 61 ou
06 43 05 72 22



**INOV'
PARQUETS**

**Le parquet, notre passion !
30 ans d'expérience**

09 71 44 50 67

contact@inovparquets.fr

121 Avenue du Général De Gaulle
77610 Marles-en-Brie

Fourniture et pose de tous parquets

Ponçage et vitrification

Show-Room à Marles-en-Brie

(sur rendez-vous uniquement)

Déplacement France et étranger

**Des Pâtes Briardes
épi C'est Tout !**

35 rue de la Léchelle
77610 Marles-en-Brie

Virginie : 06 09 27 90 74

Adrien : 06 89 14 29 02

Horaires de la boutique

pâtes, farines, vins, bières, chips, jus de fruits, coulis de tomates...

Vendredi de 16h30 à 18h30

Samedi de 10h00 à 12h00

Ou sur rendez-vous

Retrouvez-nous sur Internet : <https://www.despatesbriardes.fr/>



**Pâtes Fermières issues de nos Farines
Fabriquées
en Ile-de-France**

Accueil de loisirs

Cet été, l'accueil de loisirs a été ouvert du 10 juillet au 28 juillet 2023. La thématique de cet été était «terre – mer – ciel ». Les principales activités manuelles, les ateliers cuisine ainsi que les jeux de société ont suivi cette thématique.

Plusieurs sorties ont été organisées : le parc animalier de Férolles-Attily, une rencontre inter-centres à Beautheil, une visite de la caserne des pompiers de Fontenay-Trésigny guidée par l'Adjudant-Chef LAMY. Tous les mercredis, les enfants sont allés à la piscine

Cette année, l'acquisition par la Mairie du véhicule de 9 places a simplifié l'organisation du transport des enfants lors des sorties à la piscine et lors de la visite de la caserne des pompiers.



L'association "FAMILLES RURALES" organise un accueil de loisirs pendant une partie des vacances scolaires (sous réserve d'un minimum de 10 enfants et un maximum de 35 enfants inscrits par jour).

Les inscriptions sont ouvertes à tous les enfants habitants la commune scolarisés ou non à l'école élémentaire de Marles-en-Brie.

Pour les familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) pour la première fois de l'année scolaire 2023 / 2024, les documents suivants doivent également être fournis :

- La fiche d'inscription,
- le dossier d'inscription 2023/2024,
- l'autorisation de prises de vues et d'utilisation d'images 2023/2024,
- une photo d'identité,
- la fiche sanitaire 2023/2024,
- la photocopie des vaccins à jour,
- la photocopie de l'assurance extrascolaire de l'enfant pour l'année 2023/2024,
- la photocopie du livret de famille (pages des parents et page de(s) l'enfant(s)).



Bourse d'entretien scolaire

La municipalité alloue une bourse aux jeunes marlois inscrits en sixième et jusqu'à l'âge de seize ans (à la date de la rentrée en cours).

Merci de déposer en mairie un R.I.B. accompagné du nom et du prénom ainsi que la date de naissance de l'enfant concerné avant le 5 décembre de l'année en cours.



RETOUR SUR...

OLYMPIADES DES MARLOUPIAUX



RÉSERVEZ VOTRE VTC

RÉSERVATION UNIQUEMENT À L'AVANCE
24H/24 7J/7

Téléchargez notre application sur

Disponible sur Google Play

Disponible sur App Store

WWW.MYVTCONNECT.COM

myvtconnect myvtconnect myvtconnect 06 70 72 93 48

Anthony BOUSSARD
06 79 58 53 22
anthony.boussard@iadfrance.fr

Un conseiller qui vous veut des biens.

AVIS DE VALEUR OFFERT

iad

Marles-en-Brie / Fontenay-Trésigny et ses alentours

El Anthony BOUSSARD, mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial indépendant de la SAS IAD France immatriculé au RSAC de Meaux sous le numéro 948267340, titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS.

DS
Agencement & Travaux d'intérieur
Pour tous vos travaux de rénovation et décoration

PEINTURE - CARRELAGE - ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE - MENUISERIE INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE -
POSE DE CUISINES ET SALLES DE BAIN

Partenaire et fournisseur ARAN :
cuisines - salles de bain - dressings
<https://www.arancucine.it/www/fr/>

Mr SABLJAK
06 86 70 85 59
dsabljak@wanadoo.fr

MIROITERIE SMV

- Fenêtre
- Porte d'entrée
- Porte fenêtre
- Volet
- Porte de garage
- Portail
- Baie vitrée
- Bris de glace
- Miroir
- Garde Corps
- Crédence
- Paroi de douche
- Verre décoratif

12 impasse de la Fosse Rouge ZA Lavoisier
77220 Presles-en-Brie
Tél. : 01 64 07 45 09 - Mob. : 06 34 48 71 93
<https://www.miroiteriesmv.fr/>

MARL'ATHON 2023



Une course caritative au profit
des "Fées Givrées"
PLUS DE 600 € RÉCOLTÉS



Près de 140 participants et 40 bénévoles



Podium 10 Km
Féminin



Podium 10 Km
Masculin



Podium 5,5 Km
Féminin



Podium 5,5 Km
Masculin



Podium Canicross



Podium 2,8 Km

Retrouvez tous les résultats sur notre site Internet.
www.marles-en-brie.fr

Transports durables : Favoriser les transports en commun, le covoiturage, le vélo ou la marche plutôt que l'utilisation de véhicules personnels à moteur à combustion interne. Encourager l'adoption de véhicules électriques ou hybrides lorsque cela est possible.



UNE MARQUE V.THERM SERVICES

Installation, entretien et dépannage chauffage

Devis gratuits - À votre service 5j/7j



38 rue de la Brèche aux Loups 77610 MARLES EN BRIE
Tel : 09 86 66 36 77 Mail : contact@veroneo.com
Web : www.veroneo.com



*Près de chez vous !
Votre opticien indépendant*

*Situé 10 rue Curie
(CC Intermarché)
À Fontenay-Trésigny*

*01 64 16 16 20
poisoptique@gmail.com*



*Au plaisir de vous rencontrer
Cindy POISOT*

RAFFLIN

Électricité générale



Rafflin Damien

36 avenue du Général De Gaulle

77610 Marles-en-Brie

Tél. : 07 50 01 08 26

rafflinelec@gmail.com

siret : 81980541700014



HORVAIS

Zone Artisanale
13 rue Victor Hugo 77610 Fontenay-Trésigny
Tél.: 01.64.25.20.01 Fax : 01.64.25.99.30.
contact@horvais.fr

- FENÊTRES
- VOLETS ROULANTS
- RIDEAUX MÉTALLIQUES
- MOTORISATION
- RÉPARATION



FORUM DES ASSOCIATIONS 2023



RONDE DES TROIS CLOCHERS







NETTOYONS LA NATURE





DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous
informe en temps réel
sur votre Smartphone

-  Alertes notification
-  Actualités
-  Événements
-  Travaux

Retrouvez toute l'information
locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**
puis sélectionnez votre ville



Très à l'écoute de vos attentes, nous saurons nous adapter à vos besoins et vous conseiller dans vos projets de menuiserie aluminium, bois ou pvc.



Notre adresse
39 Rue du Général Leclerc
77540 Rozay-en-Brie



Notre téléphone
Ligne directe
01 64 25 78 87



Notre email
Réponse sous 48 heures
contact@acmb-menuiserie.fr

BROCANTE DES MARLOUPIAUX



Efficacité énergétique :

Utiliser des appareils électroménagers et des équipements plus efficaces sur le plan énergétique, tels que des ampoules LED, des systèmes de chauffage et de refroidissement performants, et des isolants thermiques pour réduire les pertes d'énergie.

INFOS PRATIQUES

Le C.C.A.S. de Marles-en-Brie propose aux personnes âgées de 65 ans, vivant seules ou en couple, non-imposables, domiciliées à Marles-en-Brie, une aide au paiement des charges de chauffage.

Les montants de ressources doivent être inférieurs aux seuils d'imposition suivants, hors réductions d'impôts au titre du crédit d'impôt :

- 16 372 € pour une personne seule,
- 21 760€ pour 1,5 part,
- 30 558 € pour un couple,

et après application de la décote de la réduction d'impôts sous condition de ressources et, compte tenu du seuil de mise en recouvrement de l'impôt.

Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie, avant le 15 novembre 2023, munis d'un justificatif de domicile de moins de trois mois, de l'avis de non-imposition, d'un justificatif de paiement des charges de chauffage et un R.I.B..

Les personnes âgées hébergées ne pourront bénéficier de cette aide.

Centre Communal d'Action Sociale

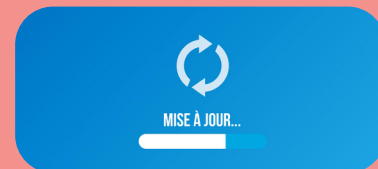


CYBER SÉCURITÉ

Comment assurer votre sécurité numérique : infos Utiles !

► Sécurisez votre terminal informatique (Smartphone, ordinateur, etc) : mise à jour, verrouillage et sauvegarde.

- Mettez à jour régulièrement vos équipements :
- Utilisez un anti-virus et un pare-feu
- Sécurisez votre accès au wifi
- Verrouillez l'accès à votre profil utilisateur (mots de passe)
- Sauvegardez régulièrement vos fichiers.



► Sécurisez vos achats en ligne :

- Faites vos achats sur un site web disposant d'une sécurité « https »,
- Ne partagez jamais des informations personnelles (mot de passe, informations bancaires) : aucun site fiable ne vous demande ce type d'informations,
- Consultez régulièrement votre compte bancaire en ligne .

► Sécurisez vos mots de passe :

- Variez les mots de passe et réservez chacun à un usage,
- Utilisez, si nécessaire, des logiciels qui aident à la gestion des mots de passe,
- Créez des mots de passe qui remplissent toutes les conditions de sécurité (générateur de mots de passe).



► Utilisez votre messagerie de façon sécurisée :

- Lisez attentivement les informations contenues dans les courriels,
- Si un courriel vous semble douteux, ne cliquez pas sur les pièces jointes ou sur les liens,
- Ne vous fiez pas aux éléments graphiques des courriels.

► Méfiez-vous des faux sites administratifs :

- Sachez reconnaître les faux sites : les sites officiels de l'administration française se terminent par «.gouv.fr » ou « .fr »,
- Consultez le site service-public.fr : pour être redirigé vers le site adéquat,
- Ne vous fiez pas aux premiers résultats des moteurs de recherche,
- Vérifiez l'identité du site et ses mentions légales avant de réaliser le moindre paiement.

► Communiquez sur les réseaux sociaux avec précaution :

- Assurez-vous de l'identité du demandeur d'informations des demandes d'informations personnelles peuvent se faire via les réseaux sociaux,
- Soyez prudent sur ce que vous communiquez (date de vacances, noms, prénoms, photos personnelles, etc)

► En cas d'incident, contactez cybermalveillance.gouv.fr :

- Si vous êtes victime d'un incident de cybersécurité, connectez-vous sur le site cybermalveillance.gouv.fr ,
- Signalez un contenu illicite sur le site internet-signalement.gouv.fr.



Le Coup de pouce énergie, c'est quoi ?

Le Coup de pouce énergie est une aide de 250 euros :

- Réservée aux habitants de l'Île-de-France (vous devez déposer en ligne votre avis d'imposition 2022 sur vos revenus 2021 et un justificatif de domicile de moins de 3 mois ; les adresses des 2 documents peuvent être différentes mais elles doivent être en Île-de-France toutes les 2),
- Accordée en fonction des revenus et de la composition du foyer (vous ne devez pas dépasser un plafond de revenus variable selon le nombre de personnes du foyer),
- Versée sur un compte bancaire français uniquement,
- À demander avant le 31 octobre 2023

Vérifiez votre éligibilité au Coup de pouce énergie

Pour savoir si vous avez droit au Coup de pouce énergie, vous devez vous baser sur votre « revenu fiscal de référence », qui est calculé à partir de :

Votre avis d'imposition 2022 sur vos revenus 2021,

Pour demander l'aide, suivez ce lien : <https://puma.asp-public.fr/puma/aide/94>

SMS, appels et courriers électroniques indésirables et/ou frauduleux

Dans le cas des SMS abusifs et des appels frauduleux, le dispositif 33700 permet de lutter contre les SMS indésirables et appels frauduleux (« spam vocal » ou « ping call »).

Ce dispositif est un système de signalement qui permet aux consommateurs d'alerter gratuitement les opérateurs sur des SMS ou appels qu'ils jugent suspects.

Pour les SMS indésirables

La procédure consiste, dès lors qu'un SMS indésirable est envoyé par un éditeur indélicat :

- à transférer le SMS vers la plateforme en composant le numéro 33700 (le SMS est gratuit) ;
- la plateforme 33 700 envoie un accusé de réception et demande au consommateur de transmettre le numéro d'envoi de l'émetteur ;
- le consommateur envoie un second SMS avec le numéro de l'émetteur (SMS gratuit) ;
- la plateforme 33 700 envoie un SMS de remerciement afin de clore le signalement ;
- la plateforme 33 700 informe les opérateurs mobiles et fixes concernés par les numéros signalés ;
- les opérateurs télécoms, sur la base de ces signalements, en fonction de leur récurrence et de leur gravité, prennent des sanctions contre les expéditeurs de messages, allant jusqu'à la fermeture des numéros surtaxés.

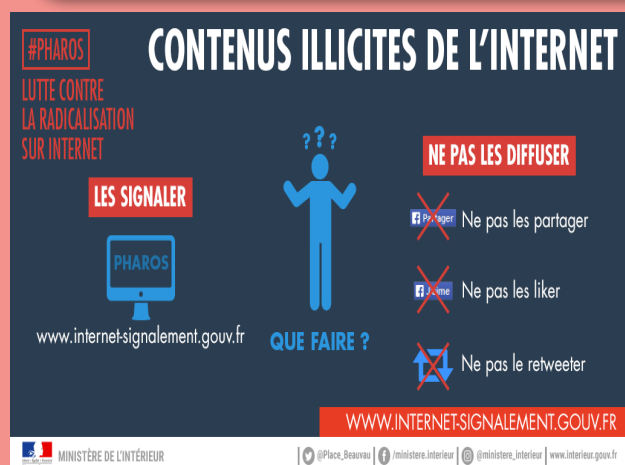
Pour les appels indésirables (« spam vocal » ou « ping call »)

La procédure consiste dès lors qu'il y a un appel en absence jugé suspect :

- de le signaler via l'envoi d'un SMS au numéro « 33700 », en inscrivant, dans le corps du message :
- la mention « appel frauduleux (« spam vocal » ou « ping call ») »,
- suivie du numéro de téléphone incriminé, exemple : « spam vocal 089XXXXXXXX » ;
- la plateforme 33 700 envoie au consommateur un accusé de réception spécifique : « Service 33700. Merci pour ce signalement. Votre coopération va nous permettre de lutter contre ces appels indésirables ».

Il est également possible de signaler un spam vocal via un formulaire en ligne sur :

<http://www.33700.fr/>.



L'utilisateur victime de ce type d'escroquerie peut également signaler le contenu incriminé sur la plateforme **PHAROS** (Plateforme d'Harmonisation, d'Analyse, de Recoupement et d'Orientation des Signalements) ou contacter le numéro Info escroquerie au numéro suivant : **0805 805 817** (service et appel gratuits).

Dans le cas des courriers électroniques indésirables, la police judiciaire, et notamment sa plateforme Pharos invite les utilisateurs à signaler les courriers électroniques indésirables sur le site de l'association Signal Spam (<https://www.signal-spam.fr/>). Ces signalements permettent aux services d'enquêtes et aux autorités judiciaires d'être plus efficaces dans la lutte contre les spams.

Pour en savoir plus : <https://www.internet-signalement.gouv.fr>

Les aides de l'État pour vos économies d'énergie



Il s'agit d'une aide au paiement des factures d'énergie du logement. Il est attribué sous conditions de ressources. Si vous êtes éligible, vous recevrez automatiquement votre chèque énergie, à votre nom, par courrier chez vous.

Les professionnels concernés ont l'obligation d'accepter le chèque énergie, conformément à l'article L. 124-1 du code de l'énergie. Tout refus du chèque énergie par l'un de ces professionnels peut être signalé au 0 805 204 805 (service et appel gratuits).

<https://chequeenergie.gouv.fr/>

Les Espaces Conseil France Rénov' proposent un service indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation, qu'ils soient propriétaires, locataires ou syndicats de copropriétaires. Les informations et les conseils délivrés sont gratuits et personnalisés. Ils visent à aider les ménages à élaborer un projet de rénovation, à mobiliser les aides financières publiques ou privées ainsi qu'à les orienter vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation.



Bonus vélo : les aides de l'État étendues jusqu'au 31 décembre 2023



Les aides à l'achat d'un vélo traditionnel, d'un vélo cargo, d'un vélo pliant ou d'une remorque électrique, etc., ont été renforcées depuis le 15 août 2022 et sont prolongées jusqu'au 31 décembre 2023.

Montants du bonus selon sa situation :

Particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 6 358 €, ou en situation de handicap :

- Vélo classique : Aide de 150 € maximum,
- Vélo à assistance électrique : Aide de 400 € maximum,
- Vélo électrique pliant, cargo, allongé, adapté à une situation de handicap : Aide de 2 000 € maximum,
- Remorque électrique : Aide de 2 000 € maximum.

Particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 14 089 € :

- Vélo à assistance électrique : Aide de 300 € maximum,
- Vélo électrique pliant, cargo, allongé, adapté à une situation de handicap : Aide de 1 000 € maximum,
- Vélo électrique pliant, cargo, allongé, adapté à une situation de handicap : Aide de 1 000 € maximum,
- Remorque électrique : Aide de 1 000 € maximum.

Personne morale (entreprise, association, collectivité) :

- Vélo électrique pliant, cargo, allongé, adapté à une situation de handicap : Aide de 1 000 € maximum,
- Vélo traditionnel pliant, cargo, allongé, adapté à une situation de handicap : Aide de 1 000 € maximum,
- Remorque électrique : Aide de 1 000 € maximum.

Pour effectuer la demande, vous devez vous connecter sur le site dédié :

primealaconversion.gouv.fr, une connexion via FranceConnect est requise.

Plus d'information ? => <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15906>

Utilisation des énergies renouvelables : Investir dans des sources d'énergie renouvelable, comme l'énergie solaire, éolienne, hydroélectrique ou géothermique, pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles.

Achetez en confiance un véhicule d'occasion : Demandez l'historique du véhicule



Vous souhaitez acquérir un véhicule d'occasion ?
Vous avez fait une sélection de véhicules parmi des annonces ?

Demandez au vendeur de partager l'historique de son véhicule.

HistoVec permet au vendeur de partager avec un acheteur intéressé l'historique administratif du véhicule enregistré dans le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV), notamment :

- date de mise en circulation ;
- changements de propriétaire ;
- sinistres à réparation contrôlée ;
- situation administrative (gage, opposition, vol, ...) etc

En acheteur éclairé, vous pourrez prendre votre décision en toute quiétude.



HISTOVEC
Historique du véhicule

<https://histovec.interieur.gouv.fr/histovec/accueil>

CIVISME - BIEN VIVRE ENSEMBLE



INFORMER ET PROTÉGER

**Vols
à la fausse
qualité,
protégez-vous !**

La fausse qualité

Des inconnus, se déclarant agents EDF, Engie ou Veolia, employés de Mairie, livreurs, couvreurs, éboueurs, poseurs d'alarme ou de détecteurs de fumée, pompiers ou policiers se présentent à votre domicile, parfois déguisés, sous un prétexte quelconque. Une fois chez vous, ils tentent de détourner votre attention pour dérober votre argent ou objets de valeurs.

Comment vous protéger ?

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable (viseur optique et entrebailleur).
- N'ouvrez pas surtout s'il s'agit d'un passage en dehors des horaires classiques d'intervention (9h-17h).
- Exigez une carte professionnelle ou un justificatif de passage.
- Vérifiez la venue du professionnel auprès du syndic, du gardien ou des voisins.

Si vous faites entrer une personne chez vous

- Suivez-la dans tous ses déplacements.
- Ne la laissez pas sans surveillance.
- Ne révélez surtout pas l'emplacement de vos objets de valeur.
- Ne communiquez jamais votre numéro de carte bancaire.

Le vol par ruse

Afin de s'introduire dans votre domicile, un individu peut simuler un malaise ou demander de l'aide.

Le comportement à adopter

- En cas d'urgence, appelez le 18, le 17 ou le 15.
- Pour toute autre situation (ex : demande de verre d'eau, objet cassé devant votre porte), **NE LAISSEZ PAS LA PERSONNE ENTRER !**

Ayez **les Bons réflexes**
pour éviter les vols !

#lesbonsreflexes
#StopAuxCambrjolages



[prefecturedepolice.paris](https://twitter.com/prefecturedepolice.paris) [prefpolice](https://twitter.com/prefpolice) [prefecturedepolice](https://facebook.com/prefecturedepolice) [prefpolice](https://twitter.com/prefpolice) [prefecture-de-police-de-paris](https://twitter.com/prefecture-de-police-de-paris)

Service de la communication du cabinet du préfet de Police • Impression : Dilt • Edition janv. 2021

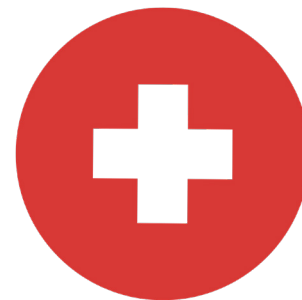
COUP D'OEIL SUR...

LES GESTES QUI SAUVENT (5)

L'ARRÊT CARDIAQUE

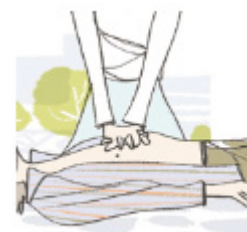
LES ÉTAPES DE L'INTERVENTION

- **Observer la victime** : Vérifiez que la victime ne réagit pas et ne respire pas normalement.
- **Appeler les secours** : Demandez à quelqu'un de prévenir les secours (le 15 ou le 18) et d'apporter immédiatement un défibrillateur automatisé externe (s'il est disponible). Faites tout cela vous-même si vous êtes seul.
- **Effectuer un massage cardiaque** : Alternez 30 compressions thoraciques et 2 insufflations.
- **Continuer la réanimation** : Poursuivez la réanimation jusqu'à ce que les secours d'urgence arrivent ou que la victime reprenne une respiration normale.



LE MASSAGE CARDIAQUE

1. Placez la victime sur un plan dur, le plus souvent à terre.
2. Agenouillez-vous à côté de la victime.
3. Placez le talon d'une de vos mains au milieu de sa poitrine nue.
4. Placez le talon de l'autre main sur votre première main.
5. Solidarisez vos deux mains. N'appuyez ni sur les côtes, ni sur la partie inférieure du sternum.
6. Positionnez-vous de façon que vos épaules soient à l'aplomb de la poitrine de la victime. Bras tendus, comprimez verticalement le sternum en l'enfonçant de 5 à 6 cm.
7. Après chaque pression, laissez la poitrine de la victime reprendre sa position initiale afin de permettre au sang de revenir vers le cœur. Maintenez vos mains en position sur le sternum.
8. La durée de la compression doit être égale à celle du relâchement de la pression de la poitrine.
9. Effectuez 30 compressions thoraciques à une fréquence de 100 par minute, soit environ 2 compressions par seconde.
10. Pratiquez ensuite 2 insufflations par la technique du bouche-à-bouche.



LE BOUCHE À BOUCHE

1. Basculez de nouveau la tête de la victime vers l'arrière et soulevez son menton (Voir gazette n°9 => L'inconscience)
2. Placez une main sur son front et pincez ses narines entre le pouce et l'index.
3. De l'autre main, maintenez son menton de telle sorte que sa bouche s'ouvre.
4. Inspirez normalement, penchez-vous vers la victime et couvrez entièrement sa bouche par la vôtre.
5. Insufflez lentement et régulièrement de l'air dans la bouche de la victime tout en vérifiant que sa poitrine se soulève. Chaque insufflation dure environ 1 seconde.
6. Tout en maintenant la tête de la victime basculée en arrière et son menton relevé, redressez-vous légèrement pour vérifier que sa poitrine s'abaisse à l'expiration.
7. Inspirez de nouveau normalement et pratiquez une seconde insufflation.
8. Repositionnez correctement vos mains et pratiquez 30 nouvelles compressions thoraciques.



Ces contenus sont extraits du guide des gestes qui sauvent de la CROIX-ROUGE FRANÇAISE

**CALENDRIER SCOLAIRE
2023-2024**

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Vendredi 1er septembre		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : Lundi 4 septembre 2023		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 21 octobre 2023 Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 23 décembre 2023 Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 17 février 2024 Reprise des cours : lundi 4 mars 2024	Fin des cours : samedi 24 février 2024 Reprise des cours : lundi 11 mars 2024	Fin des cours : samedi 10 février 2024 Reprise des cours : lundi 26 février 2024
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2024 Reprise des cours : lundi 29 avril 2024	Fin des cours : samedi 20 avril 2024 Reprise des cours : lundi 6 mai 2024	Fin des cours : samedi 6 avril 2024 Reprise des cours : lundi 22 avril 2024
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2024		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des le matin des jours indiqués;

Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.

Avis de naissance

REUZÉ Eden, Pascal : le 26 janvier 2023
LE NESTOUR THIONG-KAY Aylina, Inès : le 20 mars 2023
DE JESUS RAPOSO Clara, Chloé : le 13 juin 2023
SAMORINHA GONCALVES Raphaël : le 19 août 2023



TRIBUNE LIBRE DE L'OPPOSITION

À l'insu de notre plein « grès ».

Chères Marloises, chers Marlois,

Vous souvenez-vous de l'épisode de la disparition du grès patrimonial ? Pour vous resituer le contexte : Il existait jadis 4 portes dans l'enceinte de Marles et 4 calvaires devant chacune d'elles. Ces croix étaient nommées St Roch, St Pierre, St Germain et St Louis. Cette dernière située à l'angle de la rue Olivier et de la Brèche aux Loups reposait sur un socle en grès qui défiait le temps. La pierre datée du 17ème siècle avait disparu suite aux travaux de création de places de parking de la rue Olivier. L'entreprise de BTP avait affirmé à l'époque qu'elle avait été conservée en l'état et enfouie au même endroit. À la demande de l'Association MARCH, la municipalité qui s'était engagée à exhumer la pierre pour la mettre à l'honneur grâce à une plaque commémorative, a donc mandaté une société pour engager ces fouilles. Mais sous terre, aucune trace de la pierre. Il aura donc fallu un coup de pelleteuse, et la mauvaise foi du chef de chantier pour voir un morceau de notre patrimoine disparaître définitivement.

Chères Marloises, chers Marlois, ayez donc une pensée pour St Louis ; mais surtout prenez soin de vous.

L'équipe de Marl'Ensemble

N° UTILES / URGENCES



SAMU Gendarmerie Pompiers N° d'urgence Européen Urgence SMS Malvoyant SAMU social Enfance maltraitée

SOS Médecins	3624
Médecin de garde 24/24 - 7/7	0 825 826 505
Pharmacie de garde	01 60 71 58 00
Urgences du site de Fontainebleau	
• Urgences adultes	01 60 74 11 11
• Urgences pédiatriques	01 60 74 12 96
Urgences gynécologiques	01 60 74 14 37
	01 60 74 12 77
• Urgences obstétricales	01 60 74 12 70
	01 64 74 12 77
	01 64 79 75 29
Permanence des soins dentaires	0 800 306 306
Croix rouge Écoute	3919
Violences conjugales	01 40 05 48 48
Centre anti-poison	0 900 473 333
Urgence Gaz	0 810 333 018
Urgence Électricité	

Pharmacies ouvertes 24h/24h

Pharmacie de la Gare :
3 place de la révolution
77680 Roissy-en-Brie
Tél. : 01.60.64.22.88.
Pharmacie Khun :
Centre commercial Bay
1 Av. de Lingfeld
77200 Torcy
Tél. : 01.60.05.86.36.



INFIRMIÈRES LIBÉRALES

Mme **STEICHEN** Karine
Mme **FABRE** Sophie
Tél. : 06 32 57 87 88



Hamilton SABOT
07 49 55 74 27

KINÉSITHÉRAPIE TM OSTÉO ARTICULAIRE



Maison de Santé Hardy

13 Rue Lavoisier
77610 MARLES-EN-BRIE
Tel accueil: 07 80 77 37 64



M. Frédéric THIRION	Masseur-Kinésithérapeute	07 80 77 37 64	
Mme. Carlotta MARENA	Masseur-Kinésithérapeute		Doctolib
M. Johnny BARRAL	Masseur-Kinésithérapeute	07 80 77 37 64	
Mme. Fanny TROUSSARD	Diététicienne-Nutritionniste	01 64 06 15 97	Doctolib
Mme. Colette BARRAULT	Pédicure-Podologue	06 81 32 95 14	
Mme. Magdalena PAWLOWSKA	Psychologue	07 63 43 80 75	Doctolib
M. Robert COHEN	Chirurgien-Dentiste	01 64 25 96 32	
M. Emmanuel BEMBARON	Chirurgien-Dentiste	01 64 25 96 32	
Mme. Alexandra RIBEIRO	Orthophoniste		
Mme. Floriane NAVARETTE	Etiopathe		Doctolib

Association Aide à domicile Centre 77

Association loi 1901 à but non lucratif
23 rue du Général Leclerc
77540 Rozay-en-Brie
Tél. : 01 64 07 76 10



Gendarmerie de Mortcerf :
01 64 04 30 24

Gendarmerie de Rozay-en-Brie :
01 64 25 60 25



Maison départementale des solidarités de Tournan-en-Brie

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h - fermé le mardi après-midi - Secrétariat assistante maternelle : 01 64 25 07 25 - Service PMI petite enfance : 01 64 25 03 60 - Direction : 01 64 25 03 70 - Service de l'aide sociale à l'enfance : 01 64 25 03 75 - Secrétariat RSA : 01 64 25 07 40 - Service de l'allocation personnalisée d'autonomie : 01 64 25 07 05.

CITY ALL
Toute l'info locale sur votre smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez **Marles en Brie**

